

Avancée sur la proposition de la Charte du Collectif ATSEM CGT 32



Avancée sur la proposition de la Charte du Collectif ATSEM CGT 32

Communiqué du collectif ATSEM CGT 32

Après avoir travaillé et échangé sur le contenu de la Charte envoyée au mois de novembre, quelques modifications ont été apportées au document.

La Charte doit servir de doc de ref pour mieux travailler ensemble. Elle formalisera un cadre concerté et partagé de la place et le rôle de chacun, permettra d'apporter des réponses aux interrogations des ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) et enseignant et devra faciliter leur travail au quotidien.

La charte de l'ATSEM a vocation à définir le rôle des agents pendant le temps scolaire et périscolaire avec pour objectif d'apporter un service de qualité au bénéfice des enfants et des parents.

L'absence de Charte dans le Gers laisse la porte ouverte à la collectivité pour imposer des missions qui ne rentrent pas dans notre cadre d'emploi. Nous demandons à ce que nos heures soient en lien avec notre poste afin qu'il n'y ait pas une utilisation abusive de nos collectivités en nous faisant faire des heures d'entretien sur différents sites (ex : nettoyage stade après un match de foot !! ou d'une salle des fêtes après un mariage!!)

Nous avons également demandé de faire apparaître dans notre annualisation un temps de concertations avec les enseignants (2 à 3 h par mois) indispensable au bon fonctionnement du binôme et un temps de préparation en dehors des heures de classe (rangement dossiers des enfants, mise en place et rangement des ateliers... comme pour les animateurs).

Si cette information apparaît sur la Charte alors ce sera plus facile de négocier avec nos collectivités.

Nous sommes des Professionnelles de la petite enfance et la Charte sera un Outil qui permettra de préserver la qualité du service public à l'accueil du jeune enfant.

Cette Charte vise à clarifier les rôles de chacun au sein des écoles maternelles (ATSEM et Professeur des Écoles).

La Charte est avant tout un outil de cohésion interne. Elle permet de se mettre d'accord à tous moments sur les objectifs, les droits et les devoirs de chacun au sein d'une collectivité et d'une école.

Elle se veut un outil de référence et de communication important en vue d'un objectif commun : le bien-être de l'enfant à l'école.

La Charte devrait être votée en Comité technique au mois de septembre.

Nathalie Ferréol et Corinne Laplasse-Zambelli, Agent Territorial Spécialisée des Écoles Maternelles